

COMPTE-RENDU et DELIBERATIONS**Membres présents votant :**

André PUJOL, Patrick CABOS, Jean-Claude DEDIEU, Jean-Claude DEGA, Jean-Marie BOINEAU, Jean-Louis BOULET, Bernard PUJOL, Stéphane MAILLAUD, René CLASTRES, Edmond BOINEAU, Richard MEYNARD.

Excusé : Joël DUPUY, Robert ROUSSET, Pascal AUDABRAM, Jean-Marie MONREYSSE

Membres non votant :

Georgette SUTRA, Anne CAUBERE, Jean BONZOM.

Convocation du 14/08/2008

André PUJOL indique que la sous-préfecture demande la mise aux normes de la salle polyvalente d'Alos pour que la réunion organisée par le PNR le 19 septembre soit possible. Il est décidé de se rabattre sur la salle de Lescure.

Jean-Claude DEGA indique que Annick TALIEU représente la commune de Lacourt qui a été invitée au conseil communautaire afin d'en connaître le déroulement. Le maire n'a pas pu se rendre disponible suite au décès d'un Lacourtois en Afghanistan.

Le compte-rendu du conseil du 11 juin 2008 est validé sans réserve.

DELIBERATIONS**Délibération modificative : vote de crédits supplémentaires**

Jean-Claude DEGA et René CLASTRES font un rappel de l'historique de l'affaire Saboulard. L'entreprise a réalisé les travaux de voirie pour l'année 2000 ; une autre entreprise a terminé les travaux qui avaient été mal réalisés et la facture des travaux supplémentaires a été envoyée à Saboulard par le biais d'un titre. Saboulard a payé mais a contesté le titre : le bordereau était signé mais pas le titre lui-même. Ce dernier point lui donne raison. VAL'COUSERANS doit donc rembourser Saboulard mais étant donné que la dette court toujours, VAL'COUSERANS va émettre un nouveau titre comportant toutes les signatures. Ainsi, nous nous soumettons au jugement. Saboulard pourra toujours essayer de poursuivre de nouveau VAL'COUSERANS sur le fond cette fois-ci mais la DDE, maître d'œuvre à l'époque, avait validé le bien fondé de cette facture donc ça aurait peu de chances d'aboutir.

Au niveau des indemnités des élus, il manque de quoi finir l'année à cause des augmentations votées en avril, le budget ayant été basé sur les montants antérieurs.

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
020-00	Dépenses imprévues investissement		1939.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement		-11 600.00
2317-00	Immobilisations corporelles reçues	13969.00	
4571-00	Dépenses		12 030.00
60623	Alimentation		200.00
60632	Fournitures de petit équipement		1000.00
6232	Fêtes et cérémonies		500.00
6531	Indemnités des élus		7500.00
6533	Cotisations de retraite		500.00
6574	Subvention de fonctionnement droit privé		600.00
6712	Amendes fiscales et pénales		1300.00
	TOTAL	13969.00	13969.00

Les montants seront prélevés dans les dépenses imprévues pour alimenter les dépenses à réaliser.

⇒ **Ces crédits supplémentaires sont votés à l'unanimité.**

Révision du projet des bâtiments d'entreprises

Lors de la précédente mandature, un projet de construction de 2 bâtiments d'entreprises au Pont du Nert a été présenté. Or il y a eu refus du permis de construire et une canalisation d'eau empêche les constructions en l'état. Pour remédier à ces 2 problèmes, il a tout d'abord été évoqué la possibilité de ne faire qu'un bâtiment qui éviterait la zone inondable et la conduite, ce qui a été jugé possible en accord avec la DDEA. Certains élus ont poussé la réflexion plus loin et ont imaginé un nouveau projet. Celui-ci consiste en la création d'un pôle administratif et technique de VAL'COUSERANS au Pont du Nert et le déplacement du projet de bâtiments d'accueil à Lescure (site plus favorable).

Concernant le projet de bâtiment au Pont du Nert, il pourrait comporter :

- le siège social,
- un point d'information,
- le local technique, l'atelier et le garage pour l'employé intercommunal,
- la bibliothèque centrale pouvant être utilisée par les habitants des communes d'Alos, Erp et Encourtiech.

Autour du bâtiment seraient créés une aire de pique-nique et de jeux ainsi que des parkings permettant le covoiturage.

Ce projet de nouveau siège social se base sur plusieurs constatations :

- Les locaux seraient plus centraux par rapport aux communes de VAL'COUSERANS,
- Il y aurait un regroupement des services administratifs (personnel VAL'COUSERANS et bibliothèque centrale) et technique (employé communal),
- L'actuelle salle du conseil risque d'être rapidement trop petite si une ou des communes nous rejoignent,
- Il y a eu plusieurs remarques allant dans le sens de l'aire de pique-nique, d'accueil (pêche) et de covoiturage quand la parcelle a été nettoyée fin juin.

Il reste à voir si les financeurs seront favorables à la fois au maintien des subventions pour les bâtiments d'entreprises et pour les bibliothèques.

Bernard PUJOL demande ce que deviendrait le siège social actuel : il serait revendu à un tarif avantageux en priorité à la mairie de Rivèrenert.

André PUJOL suggère de le mettre en location par VAL'COUSERANS ou de le vendre pour financer le nouveau projet.

Jean-Claude DEDIEU et René CLASTRES pensent que c'est à la mairie de dire ce qu'elle verrait dans ce bâtiment étant donné que c'est elle qui a permis son acquisition.

Jean-Claude DEGA demande à ce que chacun s'exprime sur la question.

Jean-Louis BOULET est d'accord avec toutes les raisons évoquées ; il pense que c'est à Rivèrenert de voir quelle destination donner au bâtiment.

Edmond BOINEAU dit que cette idée était déjà en discussion en avril au moment où l'arrivée de Lacourt a été évoquée. Le problème est qu'on vient d'inaugurer le siège social. Il n'est pas pour le déplacement du siège car il est le seul à avoir proposé des locaux au moment de la création de la communauté de communes.

René CLASTRES se dit surpris de l'attitude d'Edmond BOINEAU ; le projet est cohérent.

André PUJOL se demande ce qu'apporte le siège social à la commune, surtout que ce bâtiment pourrait attirer de la vie dans le village.

Richard MEYNARD demande si on est pressé pour faire ces travaux et pense que c'est dommage d'avoir fait une bibliothèque pour en refaire une à 2 km.

Jean-Claude DEDIEU rappelle que certaines communes ne veulent plus des bibliothèques initialement prévues et que le projet des bâtiments d'entreprises n'est pas réalisable en l'état. Ce projet est une bonne alternative pour utiliser cette parcelle.

Anne CAUBERE évoque le problème du regroupement futur des intercommunalités qui semble inévitable. Dans ce cas, il ne semble pas judicieux de changer de siège social.

Annick TALLIEU pense que ce serait plus une vitrine au Pont du Nert et plus opportun pour faire connaître VAL'COUSERANS.

André PUJOL suggère de poser un CU avant toute chose.

Jean-Claude DEGA indique que ce point a déjà été abordé avec la DDEA et qu'il n'y aura pas de problème pour le permis.

⇒ **OK pour le CU ; la délibération sera prise ultérieurement.**

Validation des nouveaux statuts

La communauté de communes a relancé depuis quelques mois la réflexion concernant la révision des statuts et la définition de l'intérêt communautaire, essentiellement au sein du bureau. Les services de la Préfecture et de la Sous-préfecture nous ont aidé dans la réflexion et la rédaction du texte.

La version actuelle semble convenir à toutes les personnes consultées. Les principales évolutions sont concentrées sur les chapitres concernant la voirie avec la mise en place de critères définissant la voirie d'intérêt communautaire, la prise en charge de l'entretien de cette voirie communautaire, la mise en place d'un 3^{ème} vice-président et l'instauration possible d'une taxe de séjour.

Il faudrait rajouter un paragraphe pour permettre l'aide à la création de la garderie de Lescure.

A la lecture des statuts, André PUJOL indique qu'il n'est plus d'accord avec les critères évoqués pour les voies prises en compte dans les hameaux.

Il faut faire une cartographie exhaustive pour voir ce qui serait réellement pris en compte et ce qui n'y serait pas.

⇒ **Ce point sera abordé de nouveau ultérieurement.**

Mise au point sur la facturation pour l'entretien de la voirie 2008. Pour les travaux d'entretien sur les voies communales classées :

- 50 % sont facturés à Val'Couserans avec le libellé « travaux voirie communale classée »,
- 50 % sont facturés à la commune avec le libellé « travaux voirie non classée ».

Ceci car les transferts de fonds entre la communauté et les communes ne sont pas possibles pour du fonctionnement.

Etude pour le pont de Soueix de Baup

L'étude proposée pour les travaux à réaliser s'élève à un coût de 5 000 €. Il faut de toute façon faire quelque chose. Voir avec l'ingénieur des bâtiments de France pour avoir des noms de bureau d'étude. Bernard PUJOL peut-être aussi avoir des adresses.

Subvention à l'association Toutis per Saint Roch

Comme cela avait été évoqué au dernier conseil et puisque tous les documents ont été reçus, il est proposé de donner 1 000 € à cette association.

⇒ **La subvention est attribuée à l'unanimité.**

Aide à la mise en place de la garderie à Lescure

Un paragraphe sera ajouté aux statuts. Il était convenu d'attribuer 1 200 € d'aide pour l'achat de matériel nécessaire pour l'ouverture de la garderie scolaire.

⇒ **La subvention est attribuée à l'unanimité.**

Pouvoirs du Président

Afin d'éviter des problèmes de signature en cas d'urgence, il est proposé d'attribuer certains pouvoirs au Président. Il s'agit en particulier de tâches en relation avec la passation des marchés, la réalisation d'emprunts, la location de bâtiments, la mise en place de régies, la défense en justice.

⇒ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

POINTS DIVERS :

Emploi du temps de l'employé intercommunal

L'agenda de Guy PERREU est maintenant bien rempli pour quelques mois.